



Département  
Dordogne

**Procès-verbal  
installation du comité syndical  
du SICTOM du Périgord noir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à 18 heures, le comité syndical du **Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Périgord noir** dûment convoqué par courrier électronique le 28 avril 2026, s'est réuni.

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Mme DESMOULINS Christiane, **doyenne d'âge**, qui a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical. Elle a dénombré 93 conseillers présents, dont 82 titulaires et 11 suppléants, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a recensé 8 procurations.

Elle énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

### **I - Installation du comité syndical**

Mme DESMOULINS Christiane a déclaré le comité syndical du SICTOM du Périgord noir installé.

### **II - Désignation du secrétaire de séance**

Mme Marie-Laure FERBER a été désignée secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

Elle assurera aussi le secrétariat des opérations de vote.

### **III - Election du président**

#### **- Constitution du bureau de vote**

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

Mme CORDELIER Hélène

Mme DENIS Hélène

#### **- Présidence de l'assemblée**

Mme DESMOULINS Christiane, doyenne de l'assemblée a invité le comité syndical à procéder à l'élection du président.

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L.5211-2 du même code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme DESMOULINS Christiane a fait appel de candidature pour le poste de président.  
M. Jérôme PEYRAT propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN****- Résultats du premier tour de scrutin**

a	Nombre de votants (enveloppes déposées)	101
b	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante):	16
c	Nombre de suffrages exprimés (a-b)	85
d	Majorité absolue	44

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
Monsieur Jérôme PEYRAT	85	Quatre vingt cinq

**- Proclamation de l'élection du président**

M. Jérôme PEYRAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

**IV - Détermination du nombre des vice-présidents**

Sous la présidence de Jérôme PEYRAT, élu président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT qui dispose que *"Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents"*.

le comité syndical étant composé de 114 membres, il peut donc disposer de quinze vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 2 le nombre des vice-présidents.

**V - Election des vice-présidents****- Élection du premier vice-président**

M. Jérôme PEYRAT a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

M. Basile FANIER propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants:

a	Nombre de votants (enveloppes déposées)	101
b	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante) :	29
c	Nombre de suffrages exprimés (a-b)	72
d	Majorité absolue	37

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Basile FANIER	72	Soixante douze

M. Basile FANIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

#### - Élection du deuxième vice-président

M. Jérôme PEYRAT a fait appel de candidature pour le poste de 2ème vice-président.

M. Gé KUSTERS propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de votants (enveloppes déposées)	101
b	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante) :	8
c	Nombre de suffrages exprimés (a-b)	93
d	Majorité absolue	48

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Gé KUSTERS	93	Quatre vingt treize

M.Gé KUSTERS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamés deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

#### VI - Bureau syndical

M. le Président a exposé qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, « le bureau de (...) est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Ainsi, il a été décidé à l'unanimité que le bureau syndical serait constitué de :

- un président (le président du syndicat),
- 2 vice-président(s),

-de membres à raison de deux délégués par communauté de communes (CC) adhérentes (5) soit 10 membres:

Communauté de communes	Nom Prénom des autres membres du bureau syndical
CC Domme Villefranche du Périgord	M. Jean-Claude CASSAGNOLE
	M. Lilian GILET
CC Pays de Fénelon	M. Pierre CHEVALIER
	Mme Marion CHAPUT
CC Sarlat Périgord noir	M. Marc STOLTZ
	Mme Céline AUDY
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	M. Hervé CARVES
	M. Eric HAUTESSEIRE
CC Vallée de l'Homme	Mme Magali DELJARRIT
	M. Nicolas DUQUERROY

Le bureau syndical du SMICTOM du Périgord noir est ainsi constitué des membres suivants :

Fonction	NOM Prénom
Président	M. Jérôme PEYRAT
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Basile FANIER
2 <sup>ème</sup> vice-président	M. Gé KUSTERS
Membres représentant la CC Domme Villefranche du Périgord	M. Jean-Claude CASSAGNOLE
	M. Lilian GILET
Membres représentant la CC Pays de Fénelon	M. Pierre CHEVALIER
	Mme Marion CHAPUT
Membres représentant la CC Sarlat-Périgord noir	M. Marc STOLTZ
	Mme Céline AUDY
Membres représentant la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	M. Hervé CARVES
	M. Eric HAUTESSEIRE
Membres représentant la CC Vallée de l'Homme	Mme Magali DELJARRIT
	M. Nicolas DUQUERROY

## VII - Observations et réclamations

Néant

## VIII - Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 05 mai 2026 à 21 heures 15 en double exemplaire a été, après lecture, signé par les membres constituant le bureau de vote ci-après désignés :

**AR Prefecture**

024-252402284-20260505-PV\_050526-AU  
Reçu le 07/05/2026

Le Président,  
M. Jérôme PEYRAT



La délégué le plus âgé,  
Mme Christiane DESMOULINS

*Christiane,*

Les assesseurs,  
Mme CORDELIER Hélène

La secrétaire,  
Mme Marie-Laure FERBER

Mme DENIS Hélène

**AR Prefecture**

024-252402284-20260505-PV\_050526-AU  
Reçu le 07/05/2026

Département  
De la Dordogne**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
(SMICTOM) DU PERIGORD NOIR****ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS  
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU****FEUILLE DE PROCLAMATION**  
annexée au procès-verbal de l'élection**NOM ET PRENOM DES ELUS**

Qualité	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M	PEYRAT Jérôme	28/11/1962	Président	85
M	FANIER Basile	02/08/1992	Premier vice-président	72
M	Gé KUSTERS	21/06/1967	Deuxième vice-président	93
Représentant la CC Domme Villefranche du Périgord :				
M	Jean-Claude CASSAGNOLE	17/09/1955	Membre du bureau	101
M	Lilian GILET	20/12/1972	Membre du bureau	101
Représentant la CC Pays de Fénélon :				
M	Pierre CHEVALIER	09/05/1957	Membre du bureau	101
Mme	Marion CHAPUT	06/11/1980	Membre du bureau	101
Représentant la CC Sarlat-Périgord noir :				
M	Marc STOLTZ	16/05/1967	Membre du bureau	101
Mme	Céline AUDY	12/12/1969	Membre du bureau	101
Représentant la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède :				
M	Hervé CARVES	06/09/1947	Membre du bureau	101
M	Eric HAUTESERRE	03/06/1964	Membre du bureau	101
Représentant la CC Vallée de l'Homme :				
Mme	Magali DELJARRIT	25/09/1984	Membre du bureau	101
M	Nicolas DUQUERROY	17/05/1984	Membre du bureau	101

Fait à Marcillac Saint Quentin, le 05 mai 2026

Le Président,

La délégué syndical le plus âgé,

Les assesseurs,

La secrétaire,

M. Jérôme PEYRAT

Mme Christiane DESMOULINS

Mme CORDELIER Hélène

Mme Marie-Laure FERBER


  
Mme DENIS Hélène

**AR Prefecture**

024-252402284-20260505-PV\_050526-AU  
Reçu le 07/05/2026